



Les services de l'État en Charente-Maritime

Horaires et coordonnées

Préfecture - Accueil général à compter du 15 janvier 2018

Liste et horaires d'ouverture des points d'accueil numérique

Préfecture - Cartes Grises

Préfecture - Permis de conduire

Préfecture - Titre de séjour

Préfecture - Visites médicales

(suspensions de permis de conduire)

Préfecture - Cartes d'identité et passeports

Préfecture - Naturalisation

Sous-Préfecture de Rochefort

Sous-Préfecture de Saintes

Sous-préfecture de Jonzac

Sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély

DDCS - Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDPP - Direction Départementale de la

Protection des Populations

DDTM - Direction Départementale des

Territoires et de la Mer

DDTM - Plan de localisation du centre

d'examen - Permis de conduire

DDFIP - Direction Départementale des

Finances Publiques

Liste et horaires d'ouverture des points d'accueil numérique

Mise à jour le 08/08/2018

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation évoluent en 2017, conformément au "Plan Préfecture Nouvelle Génération" (PPNG).

Les démarches doivent être effectuées en ligne.

Les usagers équipés et familiarisés avec les démarches par voie dématérialisées sont invités, dans la mesure du possible, à procéder depuis un équipement personnel et à ne recourir aux points numériques qu'en cas de difficulté.



Service	Adresse physique du point numérique	Horaires d'accueil du point numérique	Présence d'un médiateur numérique	Accessibilité
Préfecture La Rochelle	à compter du 15 janvier 2018 : Cité Duperré 5 Place des Cordeliers 17 000 La Rochelle	Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-15h30	présence d'un médiateur numérique <u>sur rendez-vous à prendre au guichet d'accueil de la préfecture</u> (aucun rendez-vous ne sera donné par téléphone)	accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et toute précision utile sur le dispositif d'accessibilité: Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Entrée spécifique réservée aux personnes à mobilité réduite
S/P St-Jean d'Angély	Sous-préfecture de St-Jean d'Angély 28 place de l'Hôtel de ville	Les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30/12h30-13h30/16h00 et le mardi : 8h30/12h30	présence d'un médiateur numérique tous les jours et heures cités supra hormis le jeudi	La sous-préfecture est dotée d'un dispositif d'accès aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, ces dernières doivent signaler leur présence par téléphone (tel : 05-46-32-24-87) afin que le personnel d'accueil les prennent en charge pour les conduire à l'élévateur PMR situé à quelques dizaines de mètres de la porte d'accès du public
S/P Saintes	Sous-préfecture de Saintes 12, place du Synode 17100 Saintes	08h30/12h30 - 14h00/16h00	présence d'un médiateur numérique	accessibilité aux personnes à mobilité réduite
S/P Jonzac	Sous-préfecture de Jonzac 4 rue du Château 17500 JONZAC	8h30 à 11h30 et 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)	présence d'un médiateur numérique	accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Communiqué : L'accueil des usagers par le réseau des médiateurs numériques en Charente-Maritime

Partager   